



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Usinor-Sacilor

Question écrite n° 45599

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur le fait que la commission vient de donner son feu vert a des aides publiques francaises a l'entreprise siderurgique Usinor-Sacilor dans le domaine de la recherche et du developpement. Il s'agit de deux programmes « Myosotis » et « Acierie du futur ». Le premier est mene conjointement avec le groupe allemand Thyssen et vise a developper un procede de coulee continue de bandes minces. Son montant total est de 96 MF et l'aide d'Etat prevue est de 12 MF. Le deuxieme vise a developper l'utilisation de ferrailles. Son montant est de 76,5 MF avec une aide d'Etat de 17,5 MF. Il lui demande s'il peut lui fournir des informations complementaires sur ces projets et les montages financiers effectues dans le cadre de ces programmes de recherche.

Texte de la réponse

Dans le cadre des procedures mises en oeuvre par l'Etat pour favoriser la recherche-developpement industrielle, le groupe siderurgique Usinor-Sacilor, qui consacre chaque annee environ un milliard de francs a la recherche-developpement, a demande un soutien public pour deux projets faisant l'objet de recherche en patenariat, dont le caractere innovant et l'interet pour la modernisation de la siderurgie et la defense de l'environnement sont manifestes. S'agissant d'interventions publiques dans le secteur de l'acier regi par le traite de la Communaute europeenne du charbon et de l'acier, la Commission europeenne a ete saisie de ces projets conformement aux termes de l'article 6-3 de la decision no 3855/91/CECA du 27 novembre 1991. Par sa decision SG.D/9616 du 8 novembre 1996, la commission a juge que la nature des projets en cause et les interventions publiques prevues etaient compatibles avec les regles communautaires. Le premier projet concerne le programme Myosotis (coulee continue de bandes minces) menee en association avec le groupe Thyssen, sur le site d'Isbergues (Pas-de-Calais). L'intervention publique porte sur l'etape finale de ce programme qui a debute en 1989 et pour lequel les industries ont deja depense conjointement environ 500 millions de francs. Elle consistera en une avance remboursable de 12 millions de francs qu'il est prevu d'accorder au groupe Usinor-Sacilor en contrepartie d'un effort de recherche- developpement propre de 96 millions de francs. Le remboursement de l'avance sera echelonne de la fin du developpement prevu en 1999 jusqu'en 2001. La seconde intervention porte sur le programme « cycle du fer » qui prevoit globalement un montant de recherches de 244 millions de francs sur 5 ans. Ces recherches seront menees par l'institut de recherches de la siderurgie (IRSID) en liaison avec les divers centres francais de recherche (universites, ecoles d'ingenieurs). Elles sont destinees a permettre de produire des aciers de qualite, a partir principalement de ferrailles, dans le meilleur respect des contraintes environnementales previsibles. Ce programme sera soutenu par une avance remboursable de 17,5 millions de francs portant sur 76,5 millions de francs de travaux plus precisement consacres a l'optimisation de la marche des fours electriques (volet « acierie du futur »). Le remboursement de cette avance interviendra dans un delai de trois annees a l'issue des travaux de recherches.

Données clés

Auteur : [M. Bocquet Alain](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45599

Rubrique : Siderurgie

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 novembre 1996, page 6098

Réponse publiée le : 10 février 1997, page 698